



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°42-2021 – 9 décembre 2021

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Eric Gautron, Directeur Gérant



EDITO

EN GRÈVE !

Lundi prochain, le 13 décembre, alors que les organisations syndicales sont invitées à l'UCANSS pour la négociation salariale annuelle, vous serez en grève.

Vous serez en grève car vous savez que cette réunion annuelle sera comme toutes celles passées, un simulacre de négociation.

Vous serez en grève car les pouvoirs publics n'auront rien voulu savoir sur l'enveloppe financière accordée à la Sécu, malgré le « quoi qu'il en coûte » et la fameuse « deuxième ligne » dont nous avons été écartés.

Vous serez en grève pour demander le respect :

- respect de nos emplois,
- respect de nos conditions de travail,
- respect de nos salaires dans une période où tout augmente tellement plus vite que notre paye.

L'UCANSS ne pourra pas cette année encore traiter cette question avec une forme de dédain ou de désinvolture.

Nous refusons la fatalité et les faux discours qui veulent faire croire que rien d'autre n'est possible.

Eric Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG :
En grève !

Page 2 : Mobilisation générale le 13 décembre 2021
Communiqué de presse

Page 3 : ARS
Régime sans salle au Ministère des Solidarités et de la Santé

Pages 4 et 5 :
Commission de suivi du système différentiel
Déclaration préalable et CR du SNFOCOS

Page 6 : Histoire
Création de la Sécurité sociale

Page 7 : Télétravail
Guide d'appui à la Négociation FO

Page 8 : Annonce du webinaire AESIO sur la prévention des RPS en télétravail

Page 9 : Mobilisation du 13 décembre 2021 Tract pour nos salaires, pour l'augmentation de la valeur du point

Page 10 : Retour sur le congrès de FO Cadres
Agenda

MOBILISATION GÉNÉRALE LE 13 DÉCEMBRE 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 7 DÉCEMBRE



Communiqué de presse

Le 13 décembre 2021, les agents de la Sécurité sociale seront en grève pour obtenir :

L'augmentation de la valeur du point, seule mesure générale acceptable pour revaloriser les salaires à la Sécu !

Les fédérations CGT, FO, Cfdt, CFTC, CFE-CGC, SUD Protection sociale appellent à la mobilisation et à la grève tous les salariés des organismes de la Sécurité sociale le 13 décembre pour porter une seule et unique revendication : l'augmentation significative de la valeur du point !

Depuis plus de 10 ans, les salariés subissent le gel de la valeur du point (seule exception en 2017 : 0.5 % d'augmentation) tout en étant régulièrement remerciés et salués par les Pouvoirs Publics pour leur implication et leur professionnalisme.

Durant la crise sanitaire, ce sont ces salariés qui ont permis le maintien des missions de service public de la Sécurité sociale auprès de la population.

Les quelques mesures individuelles encore permises en période de budgets contraints ne permettent absolument pas de compenser le décrochage par rapport au coût de la vie, pour le plus grand nombre.

Le constat à la Sécurité sociale est sans appel, tout augmente sauf les salaires ! Et pourtant tous les salariés sont impactés par l'envolée du coût de l'énergie, de l'essence, des produits de première nécessité, etc. qui diminue d'autant le reste à vivre.

Le SMIC bénéficie d'une revalorisation automatique, liée à l'inflation, de 2.20 % au 1er octobre 2021 mais pour autant toujours rien pour les salariés de la Sécurité sociale. Et c'est une autre conséquence du gel du point, les premiers niveaux de salaires d'embauches sont passés au-dessous du SMIC. Ce n'est pas acceptable !

C'est pour toutes ces raisons que les Fédérations CGT, FO, Cfdt, CFTC, CFE-CGC et SUD demandent à nos ministères de tutelle de trouver les moyens nécessaires pour une augmentation de la valeur du point.

Le 13 décembre, jour de la négociation salariale à L'Ucanss, les salariés seront en grève, mobilisés, déterminés et nombreux sur tout le territoire national, pour faire entendre leur voix et obtenir une augmentation significative de la valeur du point !

Le 7 décembre 2021

AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ

RÉGIME SANS SALLE AU MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Plus de 18 mois sans réunion du Comité National de Concertation (CNC) en mode présentiel.

Les élus FO se réjouissaient par avance du CNC programmé en présentiel le 30 novembre.

Malheureusement pour eux, 48h avant ladite réunion, « Le Département social, expertise juridique et sanitaire » précisait que cette réunion se tiendrait uniquement en mode distanciel.

Précaution sanitaire de dernière minute ?

Non, absence de salle disponible !

Il est vrai que la surface au sol du ministère des Solidarités et de la Santé n'est que d'environ 83 000 m² au sol.

S'il s'agissait d'une plaisanterie, elle n'a pas été accueillie comme telle par les organisations syndicales. Toutes ont dénoncé le procédé.

Et comme par magie, une salle était trouvée en moins de 24h.

Le CNC se tenait finalement le 30 novembre avec une partie des représentants du personnel à DUQUESNE et une autre, en visio-conférence.

Pour le reste, c'est-à-dire sur le fond des sujets, peu de choses à signaler. Comme toujours, face aux nombreuses interpellations et aux questionnements des organisations syndicales, une absence de réponse concrète du DRH ministériel et du Secrétaire Général des ministères sociaux ...

Régime sans salle donc mais aussi régime sec !

Tout de même, rapportons la satisfaction exprimée par l'Administration à propos de l'engagement et du professionnalisme des agents en ARS. Mais n'allons pas au-delà car la récompense de cet engagement, toujours demandée par FO, n'est pas d'actualité. Est-ce surprenant ?



Ce CNC du 30 novembre était le dernier de l'année 2021. La nouvelle année approche et même si la période des vœux n'est pas encore là, FO formule le souhait (pardon, la revendication) d'un véritable dialogue social au sein du CNC.

José ROBINOT, ARS Grand Est, Délégué Régional du SNFOCOS



COMMISSION DE SUIVI DU SYSTÈME DIFFÉRENTIEL

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS

Monsieur le Directeur,

A titre liminaire, nous insistons de nouveau pour que l'UCANSS saisisse officiellement, au besoin via un courrier associant les organisations syndicales, Malakoff Humanis et son prestataire Prevere, ce dernier continuant d'utiliser à tort le vocable de « retraite supplémentaire » dans les courriers qu'il adresse aux bénéficiaires. Cette désignation est trompeuse et inappropriée comme l'a implicitement reconnu le groupe MH en changeant la Direction en charge du dossier PREVERE au profit de la Direction Retraite.

Cela étant dit, après d'âpres négociations, marquées notamment par une forme de chantage initié par la COMEX, un accord a abouti et prévoit enfin un système de revalorisation des prestations servies et à servir au titre du système différentiel.

Pour autant, cet accord ne répond que partiellement aux demandes et attentes des intéressés et n'a qu'un effet temporaire sur la courbe des réserves, comme en témoignent de nouveaux les travaux d'ACTENSE.

Il ne fait aucun doute qu'une nouvelle négociation devra être initiée si vous n'acceptez pas de procéder à une revalorisation plus significative des prestations servies. Ce « coup de pouce » s'impose pour garantir le pouvoir d'achat des bénéficiaires du système différentiel, confrontés à une inflation croissante, 1,4% en 2021 selon ACTENSE mais une hausse de l'indice des prix de 2,2% par rapport à novembre 2020 selon l'INSEE.

Le SNFOCOS rappelle que s'agissant d'un système en run off, il n'a pas vocation à faire des réserves ou des provisions par anticipation et que les sommes inscrites en réserves doivent être reversées aux bénéficiaires en compensation du manque à gagner issu de la disparition du régime de retraite spécifique du personnel de la Sécurité sociale.

COMMISSION DE SUIVI DU SYSTÈME DIFFÉRENTIEL

COMPTE RENDU DU SNFOCOS : LE MINIMUM PATRONAL !

La commission de suivi du système différentiel, habituellement fixée au début de l'été, s'est tenue le 7 décembre 2021. L'UCANSS a justifié ce décalage par la tenue de la négociation qui s'est ponctuée par la signature d'un accord seulement le 13 juillet 2021.

En réponse au SNFOCOS (voir la déclaration préalable ci-dessus), l'UCANSS a confirmé être également très attentive à la gestion et à la qualité du service rendu par PREVERE et plus largement par MALAKOFF HUMANIS (MH).

Il nous a ainsi été expliqué que seulement la moitié des bénéficiaires avait bien perçu dès octobre 2021 la revalorisation à effet au 1er janvier 2020. Pour l'autre moitié, MH voulait attendre 2022 et c'est sous la

pression de l'UCANSS que le paiement s'est finement fait mi-novembre. A priori, un courrier d'excuse a été proposé par MH et adressé aux bénéficiaires ayant subi le retard de régularisation.

L'UCANSS a également examiné le taux de décroché de PREVERE. A priori, face à un nombre croissant d'appels depuis la rentrée 2021, PREVERE a été moins accessible mais la Direction de la Retraite du groupe MH apparaît comme un interlocuteur plus à l'écoute de l'UCANSS, et des attentes des organisations syndicales.

Dans le prolongement de la déclaration du SNFOCOS, les organisations syndicales ont réclamé un taux de revalorisation des prestations supérieur au plancher de 1% prévu dans l'accord du 13 juillet 2021. Nous appuyant toutes et tous sur les chiffres de l'inflation et le niveau des réserves, nous avons multiplié les interventions et arguments.

Toutefois, le COMEX en avait décidé autrement. Le Directeur de l'UCANSS nous a ainsi expliqué que le COMEX a examiné l'environnement (retraites du régime général, retraites complémentaires...) et a constaté que le niveau de revalorisation cumulé sur 2020 (application rétroactive du plancher de 1% grâce à l'accord du 13/07/21) et 2021 (plancher de 1% issu de l'accord du 13/07/21) est supérieur à ce qui a été fait ailleurs. Et d'ajouter que l'employeur a été ouvert dans la négociation en acceptant un plancher de 1% de revalorisation annuelle avec effet rétroactif dès le 1er janvier 2020, alors qu'il n'y aurait pas dû y avoir de revalorisation au titre de 2020.

Partant, le Directeur de l'UCANSS a précisé la proposition du COMEX :

- Au titre de 2021, objet de la réunion, le COMEX ne souhaite pas aller au-delà du plancher de 1% prévu dans l'accord
- Au titre de 2022, la commission de suivi qui se tiendra au début de l'été appréciera les données, notamment relatives à l'évolution de l'inflation, pour envisager une revalorisation supérieure au plancher.

Interrogé par le SNFOCOS sur les ambitions du COMEX pour les réserves, l'UCANSS a finalement confirmé ce que nous évoquions dans notre déclaration : le COMEX estime qu'il faut faire des provisions pour anticiper les évolutions réglementaires (et de citer un surprenant risque de voir un pic de départs en retraite parmi le personnel), mais aussi les possibles évolutions haussières de la valeur du point AGIRC ARRCO ou de l'inflation...

Finalement, malgré la désapprobation affichée par les organisations syndicales, c'est bien le minimum patronal qui devrait s'imposer pour 2021.

La délégation du SNFOCOS :

Annie Szufa, Secrétaire de la CPP Retraités,

Chafik El Aougri, Secrétaire National en charge des affaires juridiques, de la formation professionnelle et de l'assurance santé complémentaire

Eric Gautron, Secrétaire Général

HISTOIRE

LA CRÉATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Fondée en 1945, notre « Sécu » a été voulue, créée et défendue par des hommes et des femmes que l'on retrouvera deux trois ans plus tard parmi les fondateurs de la CGT-FO.

Dès 1943, Georges Buisson (1878-1946), spécialiste des assurances sociales dans la CGT d'avant-guerre, rédige un programme précis de sécurité sociale qui est cependant rejeté par l'Assemblée consultative d'Alger fin 1943, représentation démocratique du CFLN (Comité français de libération nationale). Mais les idées de Buisson seront en grande partie reprises dans le programme du Conseil national de la Résistance (CNR) au printemps 1944. À l'automne de la même année, une délégation de la CGT rencontre de Gaulle, alors président du Gouvernement provisoire, pour le convaincre des bienfaits du « rapport Buisson ». C'est ainsi, entre autres, que lorsque les discussions commencent à l'Assemblée en juin 1945, le fait est acquis : la Sécurité sociale verra bien le jour. Les salariés, leurs familles et le mouvement syndical viennent de remporter une victoire considérable, bien plus étendue que les assurances sociales préexistantes.

Une Sécu toujours à défendre

Dans son numéro du 26 juillet 1945, le journal Résistance Ouvrière (ancêtre de FO Hebdo et de L'inFO militante) mettait en garde ses lecteurs contre les attaques visant le rapport Buisson, en provenance des Caisses patronales de compensation et des associations familiales chrétiennes. Finalement, les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 reconnaissent le droit des salariés à gérer leurs propres cotisations. Cela va changer du jour au lendemain la vie de millions de travailleurs avec enfin la couverture du risque maladie, du risque vieillesse et des allocations familiales. Pour la première fois en France, le suivi de la femme enceinte et du nourrisson sera couvert par des prestations médicales, ce qui va pratiquement éradiquer la mortalité infantile en France. Une Sécu qui doit de plus en plus se protéger des attaques venues de toutes parts.

CHRISTOPHE CHICLET, Journaliste à L'inFO militante



Affiche pour la Sécurité Sociale Paris, 1947

TÉLÉTRAVAIL

GUIDE D'APPUI À LA NÉGOCIATION DU TÉLÉTRAVAIL – FO

La Confédération fait paraître un guide d'appui à la négociation du télétravail dans les entreprises.



[\(vous pouvez le télécharger sur le site SNFOCOS dans le menu adhérents onglet Télétravail\)](#)

Pour accompagner les camarades lors d'une négociation sur le télétravail (qu'elle concerne un premier accord ou un avenant), la confédération propose aux militants un outil conçu pour les aider à construire leur cahier revendicatif. Il s'inspire fortement des réflexions menées avec les fédérations dans le cadre du groupe de travail mis en place en amont de la négociation interprofessionnelle sur le télétravail de novembre 2020.

Le guide comporte une partie centrale sous forme de fiches qui décline toutes les thématiques pouvant être négociées dans un accord télétravail, elle rappelle le cadre juridique (loi/ANI) et donne le point de vue de FO.

Tout au long du guide, il est rappelé qu'en cas de signature d'un accord d'entreprise, les ANI et accords de branche relatifs au télétravail ne sont plus applicables. C'est la conséquence de l'inversion de la hiérarchie des normes, il est donc essentiel d'être vigilant lors des négociations. Un point spécifique est dédié à cet aspect. Par ailleurs, la question du droit syndical y fait l'objet d'une attention accrue.



INVITATION
LES MATINALES PRÉVENTION AÉSIO
MUTUELLE

LA PRÉVENTION DES RPS EN TÉLÉTRAVAIL

WEBINAIRE LE 17 DÉCEMBRE 2021

Dans le cadre du cycle « Les Matinales Prévention AÉSIO mutuelle », notre partenaire **AÉSIO** organise un webinaire :

LE VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021 DE 9H À 11H

dédié à
**LA PRÉVENTION DES RISQUES
PSYCHOSOCIAUX EN TÉLÉTRAVAIL**

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

Si le thème vous intéresse n'hésitez pas à vous inscrire, si vous ne pouvez pas y participer le jour même, le fait d'être inscrit vous permettra d'avoir accès au replay.

Au programme :

1. Que dit la loi ?

- Quelles obligations de l'employeur ?
- Télétravail confiné et télétravail choisi, quelles différences ?

2. Risques et conséquences pour la santé

- Les risques face au télétravail
- Les risques interpersonnels
- Les risques liés au matériel

3. Quelles préventions proposer ?

- Les avantages du télétravail pour le salarié et l'employeur
- Les solutions organisationnelles
- Les solutions interpersonnelles
- Les solutions liées au matériel



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres des Organismes Sociaux**

Pour nos salaires !
**Pour l'augmentation
de la valeur du point !**

Le **SNFOCOS** refuse de voir la Sécurité sociale et son personnel assimilés à un **coût** ou une ligne de **dépenses** qu'il s'agit de constamment réduire.

Le **SNFOCOS** exige l'**arrêt** des lettres de cadrages ministérielles dictées par les politiques **d'austérité** qui fixent des taux de RMPP ne permettant aucune marge de manœuvre salariale générale.

 01.47.42.31.23

 snfocos@snfocos.fr

 snfocos.org

 twitter.com/snfocos1
 facebook.com/snfocos



Le **SNFOCOS** appelle toutes ses structures, ainsi que tout le personnel de la Sécurité sociale à se mobiliser pour faire de cette journée une réussite et un symbole.

Réussite pour la réalisation de notre revendication : **l'augmentation immédiate de la valeur du point.**

Symbole pour le personnel mobilisé, félicité mais jamais récompensé.

Il ne s'agit pas d'une grève de plus. Il ne s'agit pas d'un mouvement de mécontentement général. Il ne s'agit pas d'une journée de dispersion syndicale.

C'est une **grève INTERSYNDICALE nationale** avec un seul objectif : se faire entendre de l'employeur et des pouvoirs publics.

Souvenez-vous de la grève du 25 juin 2019. Cette mobilisation record du personnel avait fait reculer l'employeur sur son projet de classification. Il n'y a pas de fatalité.

Rejoignez l'action syndicale du **SNFOCOS** sur www.snfocos.org

SNFOCOS – 1^{er} décembre 2021

**Rendez-vous le
13 décembre**

LE SNFOCOS APPELLE À FAIRE GRÈVE

LE 13 DÉCEMBRE PROCHAIN

***ET À UN RASSEMBLEMENT DEVANT L'UCANSS À PARTIR DE
12H00***

***À L'OCCASION DE LA RPN DE NÉGOCIATION SUR LES SALAIRES
QUI SE TIENDRA À 13H00***

***TOUS ENSEMBLE, AU SEIN DE FORCE OUVRIÈRE,
MOBILISONS-NOUS POUR OBTENIR UNE
AUGMENTATION IMMÉDIATE DE LA VALEUR DU
POINT !***

LE SNFOCOS AU CONGRÈS DE FO CADRES LES 2 ET 3 DÉCEMBRE DERNIERS



Yves Veyrier, Secrétaire Général de FO (crédit F.Blanc)



Eric Péres, Secrétaire Général de FO Cadres (crédit F.Blanc)



Eric Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS

Le congrès de FO Cadres qui s'est tenu à la Confédération FO à Paris fût l'occasion pour Yves Veyrier de réaffirmer que la défense et la syndicalisation des cadres étaient essentiels pour Force Ouvrière.

Eric Péres a rappelé que le syndicalisme était aussi l'affaire des cadres.

Eric Gautron a présenté la particularité du SNFOCOS et a rappelé l'importance des cadres notamment en termes de représentativité sans qu'il n'y ait d'opposition entre les cadres et les non-cadres.

NOS PARTENAIRES

AGENDA

10 décembre 2021 :
INC Groupe UGECAM

13 décembre 2021 :
Journée nationale de mobilisation pour la revalorisation des salaires

RPN Négociation salariale

Instance de suivi de la CCN des PC dans le régime général



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)